Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

SOUTIEN TOTAL AU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Le Syndicat de la Magistrature a reçu un courrier anonyme avertissant que ce dernier contenait de la Ricine, poison mortel.

Si l'UGFF-CGT sait maintenant que la poudre était inoffensive, elle tient à exprimer sa stupeur et son indignation car elle ne peut que lier cet acte extrêmement grave aux déchaînements médiatico-politiques délirants qu'ont subi nos camarades et partenaires du Syndicat de la Magistrature la semaine dernière.

Pour en rajouter, certainement, la Garde des Sceaux, Mme Taubira, a saisi le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) qui est l'instance de nomination et de discipline des magistrats afin qu'il donne son avis sur un hypothétique manquement déontologique et des éventuelles sanctions. Cette annonce ministérielle a légitimé l'instrumentalisation politico-médiatique qui a été faite de l'affaire dite du « mur des cons ». C'est révoltant et intolérable.

L'UGFF-CGT demande expressément au Garde des Sceaux de protéger nos partenaires du Syndicat de la Magistrature au lieu de les accabler car ils sont en danger, menacés comme d'autres magistrats. Aussi, il serait opportun et juste que le gouvernement et la Ministre de la Justice envoient un message de soutien fort au Syndicat de la Magistrature en dessaisissant le CSM (Conseil Supérieur de la Magistrature).

Nos camarades ne sont coupables de rien ! La pensée syndicale en privé, l'action syndicale et l'humour ne peuvent être criminalisés.

Inadmissible encore le fait que la Ministre rajoute : « *le devoir de réserve des magistrats suppose de la retenue même dans le cadre de l'expression syndicale* ». La liberté d'expression syndicale n'est pas aléatoire en démocratie. Elle ne se discute pas et ne se négocie pas. Elle est un droit et un devoir fondamental !

L'UGFF CGT ne cessera de lutter contre les utilisations passées et actuelles, par les administrations, de ce fameux devoir de réserve instrumentalisé souvent par ces dernières afin de restreindre des libertés. L'UGFF-CGT reste extrêmement vigilante sur ce point, durant les réunions à venir, sur le statut des fonctionnaires.

Il est inacceptable que des syndicalistes soient menacés verbalement ou physiquement à cause de leur liberté d'expression syndicale.

N'acceptons jamais l'intolérable.

L'UGFF-CGT apporte tout son soutien et sa solidarité au Syndicat de la Magistrature tant, à travers lui, c'est bien à l'indépendance du mouvement syndical à laquelle on s'attaque.

Montreuil, le 30 avril 2013

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 67**
mel: ugff@cgt.fr site: http://ugff.cgt.fr